

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01401

Numéro SIREN : 830 596 318

Nom ou dénomination : 2 ME

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 19266

Formulaire obligatoire (art. 102, 103 et 104 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2ME Sas Néant *

Adresse de l'entreprise 5 chemin du Collet Rouge 13700 MARIGNANE

Numéro SIRET * 8 3 0 5 9 6 3 1 8 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 0 0 6 2 0 2 0	3 0 0 6 2 0 1 9	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	26 200	24 700	
	Total I (5)	044	048	26 200	24 700	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	108 660	84 000
		Autres * (3)	072	074	26 340	21 436
	Values mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	4 459	30 070	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	139 459	135 505
	Total général (I+II)	110	112	165 659	160 205	

		PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation					
	Réserve légale			100	100	
	Réserves réglementées*					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		33 105	8 051	
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice			32 883	25 055	
	Provisions réglementées					
		Total I	142	142	67 089	34 205
		Total II	154	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			5 348	2 880	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	3 947	93 222	123 120	
	Produits constatés d'avance					
	Total III	176	176	98 570	126 000	
	Total général (I + II + III)	180	180	165 659	160 205	

Certifié conforme à l'original

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	(4) Dont dettes à plus d'un an
(2) Dont créances à plus d'un an	197	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire article 302 Septies A la fin du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		2ME Sas		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						L3 0 0 6 2 0 2 0 1		L3 0 0 6 2 0 1 9					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires		209		210					
	Production vendue	biens				215		214					
		services *				217		218	127 800	142 000			
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *							224					
	Subventions d'exploitation reçues							226					
	Autres produits							230	1 956		5		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	129 756	142 005		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234					
	Variation de stock (marchandises) *							236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240					
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	24 121	13 856			
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAB *)		243	961	244	1 356	846			
	Rémunérations du personnel *							250	49 904	55 380			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	15 581	42 278			
	Dotations aux amortissements *							254					
	Dotations aux provisions							256					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	5		3			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260								
Total des charges d'exploitation (II)								264	90 968	112 362			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	38 788	29 643			
Produits financiers (III)								280					
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges financières (V)								294		167			
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300						
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)								306	5 905	4 421			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	32 883	25 055			
B - RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	32 883	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles *							322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	5 905				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cfs d'associés				247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies)		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		986	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)		127	138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		Jeune entreprise innovante (44. septies A)		981	989	Passifs d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	990	350		
	Divers (44. septies)		Investissements outre-mer		345	344	Créance due au report en arrière du déficit		346	992	350		
	ZFA NG (44. septies)						Zone de développement prioritaire (44. septies)		993	641	350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	38 788	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356					
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	38 788	372			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

C-egid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 2ME SasNéant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	24 700	482	1 500	484		486	26 200		26 200
TOTAL		490	24 700	492	1 500	494		496	26 200		26 200
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2ME Sas

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
		Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		39 560
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		1 630
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2ME Sas		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/07/2019	et clos le : 30/06/2020	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation	186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.		
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.		

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	/	1
---	---	---

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(I)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 0 5 9 6 3 1 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2ME Sas

ADRESSE (voie) 5 chemin du Collet Rouge

CODE POSTAL 13700 VILLE MARIIGNANE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SAS Dénomination SUD AGRI JARDIN Sasu

N° SIREN (si société établie en France) 8 8 4 4 8 1 1 4 4 % de détention 100.00

Adresse : N° 5 Voie chemin du Collet Rouge

Code postal 13700 Commune MARIIGNANE Pays France

Forme juridique EURL Dénomination TLT ESSAIDI Eurl

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 2 8 7 4 4 8 1 % de détention 100.00

Adresse : N° 5 Voie rue Collet Rouge

Code postal 13700 Commune MARIIGNANE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Ce.gat Group

2 ME

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 5 Chemin du Collet Rouge 13700 MARIGNANE
RCS Aix en Provence 830 596 318

PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du 03 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt
Le trois novembre
À neuf heures

Les actionnaires de la société par actions simplifiée 2 ME au capital de 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée par chaque membre de l'assemblée,

Monsieur Mohamed ES SAÏDI préside la séance en sa qualité de président de la société.
Madame Marjorie ES SAÏDI est nommée secrétaire de séance.

La feuille de présente révèle que les actionnaires présents ou régulièrement représentés détiennent la totalité des actions composant le capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions conformément aux statuts et aux textes en vigueur.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2020
- le rapport du commissaire aux comptes
- le rapport concernant les conventions règlementées visées à l'article L227-10 du Code de commerce.

Le président rappelle que l'inventaire, les comptes annuels ainsi que tous les autres documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, pendant le délai de quinze jours précédant l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2019,
- quitus à la présidence,
- affectation des résultats,
- constatation et approbation des conventions règlementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- rémunération de la présidence,
- prime de bilan
- pouvoir en vue des formalités.

Le président donne lecture de son rapport. Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Après échanges et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve le bilan, l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020, lesquels font apparaître un bénéfice de 32.883 €.

La collectivité des actionnaires approuve également l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement au cours de cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32.883 euros au poste 'Autres réserves'.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, le président précise qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la collectivité des actionnaires approuve les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Ce rapport sera porté au registre des assemblées générales en annexe au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires approuve la rémunération du président qui s'est élevé au cours de l'exercice à la somme de 56.995 €.

En outre, la collectivité des associés prend acte du versement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, de la prime de bilan à hauteur de 9.000 euros brut provisionnée au 30 juin 2019 pour un montant de 42.000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture.


Mohamed ES-SAÏDI


Marjorie ES SAÏDI